

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du mardi 18 novembre 2014

Date de la convocation : 14/11/2014

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Maurice GODDEFROY, Cédric BREISSAND,
Olivier RAMBEAUX, Jacques JULIEN

Absent : Cédric LANDOUZY

Le Maire, M. JULIEN Jacques ouvre la séance à 18 h 35
Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

D2014/38 : Demande de subvention pour le chemin du Villard

Suite à un éboulement d'un talus aval du chemin en mai 2012, un élargissement de sécurité et de pérennité côté amont est envisageable qui nécessite, pour la solution la moins onéreuse, le décaissement de la falaise amont sur 50 ml avec utilisation de près de 300 m3 de roche concassées et compactées au renforcement de portions du chemin très affaiblies en particulier lors de l'épisode pluvieux de fin 2009. Après un appel d'offre infructueux auprès de 4 entreprises et consultation complémentaires de 3 autres entreprises, le devis retenu s'élève à 21 135 Euros. Le conseil Général soutient les projets de travaux des chemins communaux dans le cadre d'une enveloppe cantonale spécifique ainsi qu'au titre des amendes de police.

Le conseil municipal :

- confirme la réalisation de ces travaux,
- adopte le plan de financement suivant :

o Montant des travaux	21 135 Euros HT
o Aide du Conseil Général 50%	10 567,50 Euros
o Aide au titre des amendes de police, 30%,	6 340,50 Euros
o TVA	4 227 Euros
o Autofinancement	4 227 Euros
- Charge le Maire d'accomplir toutes les démarches et formalités afférentes à ce dossier.

Abstention 0 Contre 0 Pour 6

D2014/39 Concours du receveur municipal _ Attribution d'indemnités

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Soit environ 150 Euros en année pleine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, valable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et la durée de gestion du comptable. Celle-ci peut être également annulée ou réduite par une nouvelle délibération à tout moment par le conseil municipal.

- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à :

- Monsieur Alain DUVAL du 01/01/2014 au 28/02/2014
- Madame Stéphanie ISNARD du 01/03/2014 au 30/06/2014
- Monsieur Jean-Jacques REYNOUARD à compter du 1^{er} juillet 2014

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

D2014/40 Cession de 350 tuiles Bischt

Suite au remplacement de la toiture de la Mairie, le Maire propose que les tuiles d'excellente qualité récupérées sur un quart de sa surface soient mises en vente plutôt que de les mettre au rebus ou de les abandonner. La commune conserve 30 tuiles pour réparation éventuelle de la toiture de l'église du Castellard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à céder environ 350 tuiles Bischt au tarif de 50 centimes d'Euros la tuile.

Contre :

0

Abstention :

0

Pour : 6

D2014/41 Isolation des combles de la Mairie et appartement communal

Le rapport d'audit énergétique des bâtiments communaux de février 2014 a déterminé une déperdition calorifique de 43,62% au niveau des combles. La laine de verre actuelle est insuffisante et ne couvre pas la totalité des combles.

Après la mise en place récente des fenêtres double-vitrage, le maire propose une isolation complète des combles selon les caractéristiques préconisées par le rapport d'audit, épaisseur 20 cm et coefficient de résistance thermique supérieur ou égal à 5.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- décide de la réalisation de ces travaux, au prix maximum de 7,95 Euros du m², dans le cadre du reliquat du budget 2014.

Contre :

0

Abstention :

0

Pour : 6

Divers :

✓ Les opérations de fiabilisation du réseau d'eau se poursuivent :

- 55 ml de canalisation remplacée dans la traversée du hameau de Mélan,
- Le remplacement prévu des vannes en sortie du bassin du Castellard s'avère trop coûteux. Des opérations préventives indispensables sont à l'étude pour permettre à courte échéance de sectoriser le réseau en deux ou trois nouveaux points.

✓ Réserve et borne incendie sur Mélan :

- Un avis sera demandé au SDIS sur l'implantation de la borne incendie,

- L'étude est en cours et des estimations de coût sont nécessaires pour le choix d'une citerne souple ou en dur métal ou béton, à proximité du petit bassin de Mélan le haut.
- ✓ **Les subventions** demandées pour la lame de déneigement, la toiture de la mairie, la traversée du hameau de Mélan ont été accordées.
- ✓ **Information relative au Syndicat Mixte des Monges et à la communauté des communes :**
 - Un rapport est disponible sur les conclusions de l'étude menée pour les communautés de communes par le syndicat mixte des Monges. Une rubrique Géopark y sera consacrée dans la rubrique « Patrimoine » du site www.castellard-melan.fr :
 - Réactiver dans un premier temps le label et projet Géopark en se donnant une ambition de projet de territoire
 - le Syndicat mixte des Monges se met en ordre de marche afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la mise à niveau des équipements à rénover pour le renouvellement du label GéoParks Unesco en juillet 2015. Cela concernera quelques sites de la Route du Temps.

La séance est levée à 19h42

Affichage le 24 novembre 2014, le Maire, Jacques JULIEN